

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

#### Identificateur de produit

**Nom du produit** DB-6654 Herbicide

#### Autres moyens d'identification

**Code du produit** 50000080

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

##### Fabricant

FMC of Canada Ltd  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada  
Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),  
Web: <https://ag.fmc.com/ca/en>  
SDS-Info@fmc.com

##### Adresse du fournisseur

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
Canada

#### Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.)  
1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International)  
1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:  
U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148  
Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### **Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Dommages oculaires graves : Catégorie 1

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un : Catégorie 2 (Thyroïde, Système nerveux)

## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

organe cible précis - exposition répétée

### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

**Prévention:**  
P260 Ne pas respirer les poussières.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas de malaise.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Élimination:**  
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
sodium 3,6-dichloro-o-anisate	Dicamba, présent sous forme de sel de sodium	1982-69-0	$\geq 60 - < 80$ *
Tribenuron-methyl	Tribenuron-methyl	101200-48-0	$\geq 5 - < 10$ *
sodium carbonate	sodium carbonate	497-19-8	$\geq 1 - < 5$ *
Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate	10101-89-0	$\geq 1 - < 5$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.  
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : L'aspersion des yeux, même par de petites quantités, suffit à provoquer des lésions irréversibles et la cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Retirez les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
NE PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/02/2023
1.1	11/02/2023	50000080	Date de la première parution: 11/02/2023

- Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
oxydes de soufre  
Cyanure d'hydrogène  
Oxydes de phosphore
- Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Éviter la formation de poussière.  
Éviter l'inhalation de la poussière.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.  
Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire l'accès au personnel non autorisé.  
Seules les personnes qualifiées munies des équipements de protection adéquats peuvent intervenir.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/02/2023
1.1	11/02/2023	50000080	Date de la première parution: 11/02/2023

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.  
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Ne pas utiliser une brosse ou de l'air comprimé afin d'éviter de créer de nuage de poudre.  
Confiner le déversement, ramasser avec un aspirateur électriquement protégé ou par brossage mouillé et transférer vers un contenant pour élimination conformément aux règlements locaux. (Voir la section 13).

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de particules inhalables.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/02/2023
1.1	11/02/2023	5000080	Date de la première parution: 11/02/2023

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.
- Filtre de type : Type protégeant des particules
- Protection des mains  
Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
- Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
- Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce produit.  
Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi détaillé.  
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.  
Porter un équipement de protection adéquat.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique : solide
- Forme : granuleux

## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

### Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Donnée non disponible

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible  
Propriétés explosives : Donnée non disponible  
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Conditions à éviter : Éviter les températures extrêmes  
Produits incompatibles : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants  
Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul  
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul  
Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **sodium 3,6-dichloro-o-anisate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 4,600 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4.4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

### **Tribenuron-methyl:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 425 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.14 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

### **sodium carbonate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2,800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 2.3 mg/l  
Durée d'exposition: 2 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg  
Organes cibles: Peau  
Symptômes: Erythème

### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 420 de l'OECD  
Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0.83 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard  
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires  
pas de mortalité

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires  
pas de mortalité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

#### Composants:

##### **sodium 3,6-dichloro-o-anisate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritation légère  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

##### **Tribenuron-methyl:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : N'est pas classé comme irritant  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.  
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

##### **sodium carbonate:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### **sodium 3,6-dichloro-o-anisate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Des effets irréversibles aux yeux  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

##### **Tribenuron-methyl:**

Espèce : Lapin  
Évaluation : Pas d'irritation des yeux  
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD  
Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **sodium carbonate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours  
Méthode : EPA OTS 798.4500

### **Sensibilisation cutanée ou respiratoire**

#### **Sensibilisation de la peau**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation des voies respiratoires**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

### **Composants:**

#### **sodium 3,6-dichloro-o-anisate:**

Espèce : Cobaye  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

#### **Tribenuron-methyl:**

Type d'essai : Essai de maximisation  
Espèce : Cobaye  
Évaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD  
Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

#### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)  
Espèce : Souris  
Méthode : Directives du test 429 de l'OECD  
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

### **Mutagénéicité de la cellule germinale**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

#### **Tribenuron-methyl:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

### **sodium carbonate:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation inverse sur la salmonella thyphimurium  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les données ne soutiennent pas le classement comme un mutagène des cellules germinales.

### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de mutation génique  
Méthode: Directives du test 490 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test du micronoyau  
Méthode: Directives du test 487 de l'OECD  
Résultat: négatif

Mutagénicité de la cellule germinale - Évaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

#### **Tribenuron-methyl:**

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

### **Toxicité pour la reproduction**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### **Composants:**

#### **Tribenuron-methyl:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Pas de toxicité pour la reproduction  
Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus., N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

### **sodium carbonate:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

Incidences sur le développement fœtal : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2.45, 11.4, 52.9, 245 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 6 - 15 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Téragénicité: NOAEL: > 245 Poids corporel mg / kg  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

### Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 1000 mg/kg p.c./jour  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1,000 mg/kg p.c./jour  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1,000 mg/kg p.c./jour  
Méthode: Directives du test 422 de l'OECD  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et du développement  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 4.1, 19, 88.3, 410 mg/kg p.c./jour  
Durée d'un traitement unique: 20 d  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 410 mg/kg p.c./jour  
Embryotoxicité.: NOAEL: > 410 mg/kg p.c./jour  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification comme toxique pour la reproduction

### STOT - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

### Composants:

#### Tribenuron-methyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

#### Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

### STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Thyroïde, Système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Composants:

##### **Tribenuron-methyl:**

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux  
Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### **sodium carbonate:**

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **sodium 3,6-dichloro-o-anisate:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 110 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 y  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

##### **Tribenuron-methyl:**

Espèce : Lapin  
LOAEL : 80 mg/kg  
Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux  
Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, catégorie 2.  
Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

##### **sodium carbonate:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : > 0.01 mg/kg  
Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)  
Atmosphère d'essai : poussières/brouillard

##### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Espèce : Chien, femelle  
NOAEL : 492.77 mg/kg p.c./jour  
LOAEL : 1433.56 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 90 d  
Dose : 129.31, 492.77, 1433.56 mg/kg p.c./jour  
Organes cibles : Reins  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

Espèce : Chien, mâle  
NOAEL : 322.88 mg/kg p.c./jour  
LOAEL : 1107.12 mg/kg p.c./jour  
Voie d'application : Orale - alimentation  
Durée d'exposition : 90 d  
Dose : 94.23, 322.88, 1107.12 mg/kg p.c./jour  
Organes cibles : Reins  
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

### Toxicité par aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.

#### Composants:

##### **Tribenuron-methyl:**

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

### Autres informations

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Composants:

##### **sodium 3,6-dichloro-o-anisate:**

Toxicité pour les poissons : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 135 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 120.7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (algues): 3.7 - 41 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les organismes terrestres : (Des oiseaux): 1,373 mg/kg

##### **Tribenuron-methyl:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): > 320 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0208 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h
- CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l  
Durée d'exposition: 14 d
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )): 114 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg  
Durée d'exposition: 56 d
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg
- DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm  
Remarques: Diététique
- DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm  
Remarques: Diététique
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par contact
- DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee  
Durée d'exposition: 48 h  
Point final: Toxicité aiguë par voie orale

### Évaluation écotoxicologique

- Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

### **sodium carbonate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Ceriodaphnia* (puce d'eau)): 200 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en semi-statique

### **Phosphoric acid, trisodium salt, dodecahydrate:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna* (Puce d'eau)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (*Desmodesmus subspicatus* (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Méthode EU C3  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOEC (*Desmodesmus subspicatus* (Algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: Méthode EU C3  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

NOEC (boue activée): 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50 (*Eisenia fetida* (vers de terre)): > 3,500 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Méthode: Directives du test 207 de l'OECD  
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

### Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Tribenuron-methyl:**

Biodégradabilité : Biodégradation: 29.4 %  
Durée d'exposition: 28 d

##### **sodium carbonate:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

##### **Tribenuron-methyl:**

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.38

##### **sodium carbonate:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Tribenuron-methyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souterraines.

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/02/2023
1.1	11/02/2023	50000080	Date de la première parution: 11/02/2023

d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Dicamba, Thifensulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Risque subsidiaire : ENVIRONM.  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.  
(Dicamba, Thifensulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### Code IMDG

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.  
(Dicamba, Thifensulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version 1.1      Date de révision: 11/02/2023      Numéro de la FDS: 50000080      Date de dernière parution: 11/02/2023  
Date de la première parution: 11/02/2023

---

### **TDG**

No. UN : UN 3077  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Dicamba, Thifensulfuron-methyl)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Dicamba, Thifensulfuron-methyl)

### **Précautions spéciales pour les utilisateurs**

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

---

## **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Non en conformité avec les inventaires  
TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.  
AIIC : Non en conformité avec les inventaires  
DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont répertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

sodium 3,6-dichloro-o-anisate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires  
ISHL : Non en conformité avec les inventaires  
KECI : Non en conformité avec les inventaires  
PICCS : Non en conformité avec les inventaires  
IECSC : Non en conformité avec les inventaires  
NZIoC : Non en conformité avec les inventaires  
TECI : Non en conformité avec les inventaires

### **Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## DB-6654 Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/02/2023
1.1	11/02/2023	50000080	Date de la première parution: 11/02/2023

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECL - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec

## **DB-6654 Herbicide**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 11/02/2023
1.1	11/02/2023	50000080	Date de la première parution: 11/02/2023

---

d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

**Préparé par:**

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique